

■ **Boulangerie Marcel Curty**, à Lausanne (FOSC du 21.02.1995, p. 1009). Par décision du 20 juin 2002 (effet au 15 août 2002), le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 12529 du 27.12.2002
(00803878 / CH-550.0.062.648-5)